



14ème législature

Question N° : 29011	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Droits des femmes		Ministère attributaire > Droits des femmes
Rubrique >fonctionnaires et agents publics	Tête d'analyse >recrutement	Analyse > fonction publique hospitalière. perspectives.
Question publiée au JO le : 11/06/2013 Réponse publiée au JO le : 23/07/2013 page : 7831		

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la parité, en particulier au sein des institutions hospitalières. En effet, la fonction publique hospitalière compte 76,6 % de femmes. Cette grave disproportion traduit manifestement une discrimination à l'embauche et un traitement de faveur envers les femmes. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour mettre fin à cette situation d'injustice et d'inégalité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché à la mixité des métiers, et notamment les métiers du soin. La lutte contre les stéréotypes genrés, dès l'école, est une priorité de la ministre des droits des femmes. La suppression des connotations genrées dans l'ensemble des fiches métiers est en cours, notamment en ce qui concerne le répertoire des métiers de la santé. A ce jour, les formations initiales permettant d'accéder aux métiers de la santé sont encore majoritairement choisies par des femmes. Ce n'est pas une situation satisfaisante, mais il ne s'agit ni d'une discrimination à l'embauche ni d'un traitement de faveur envers les femmes. Le Gouvernement encourage les hommes à s'inscrire dans de tels parcours. La mixité, dans l'ensemble des métiers, et à tous les niveaux hiérarchiques reflète l'égalité des sexes. A ce titre, c'est un véritable projet de société, et c'est bien l'objectif du Gouvernement.